

SERVICE DEPARTEMENTAL DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

BILAN DES DECISIONS PRISES EN 2022 PAR LA COMMISSION SOLIDARITE

NOTE D'INFORMATION N° 2023-2

DEPENSE TOTALE : 546 147,00€

Ce montant se répartit de la manière suivante :

1- selon le statut de ressortissant

- Anciens combattants toutes générations : 207 380,00 € (191 ressortissants), soit 38,00%
- Veuves : 183 168,00 € (212 ressortissantes), soit 33,50%
- Pupilles de la nation toutes générations : 155 599,00€ (69 ressortissants), soit 28,50%

2- selon les motifs d'intervention

- Difficultés financières diverses : 217 540,00 € (39,85%)
- Frais d'obsèques : 58 216,00 € (10,65%)
- Frais liés à la santé : 131 849,00€ (24,15%)
 - ☐ dont Frais de complémentaire santé : 79 110,00 €
 - ☐ dont Maintien à domicile : 23 193,00€
 - ☐ dont Frais ponctuels de santé et d'appareillages : 29 546,00 €
 - ☐ Frais de santé pour les anciens combattants : 65 829 €
 - ☐ Frais de santé pour les veuves : 64 115,00€
 - ☐ Frais de santé pour les Pupilles de la nation majeurs : 1 905,00 €
- Frais d'études et d'entretien des Pupilles de la nation : 138 542,00 € (25,35%)

NOMBRE D'AIDES ATTRIBUEES : 919

NOMBRE DE RESSORTISSANTS AIDES : 472

MOYENNE DES AIDES (hors Pupilles de la nation en études)

- Moyenne par ressortissant aidé : 977,50 €
- Moyenne par aide versée : 680,50 €

NOUVELLES ADOPTIONS PAR LA NATION : 22

INTERVENTIONS DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE :

ANCIENS COMBATTANTS OPEX

Bénéficiaires = 50

- 46 au titre des aides diverses
- 4 au titre des chèquiers de services sans autre aide

Montants = 66 301,00 €

- 58 951,00€ au titre des aides diverses
- 7 350,00€ au titre es chèquiers de services

Nombre d'aides versées = 101

- 70 au titre des aides diverses
- 31 au titre des chèquiers de services

Motifs des aides

- Difficultés financières : 94
- Frais e complémentaires santé : 4
- Dépenses de santé diverses : 3

Ratios

- Part dépense OPEX/budget total = 12,15%
- Part dépense OPEX/budget hors pupilles en études = 16,30%
- Part des demandes OPEX/demandes hors pupilles en études= 16,90%
- Part bénéficiaires OPEX/total des bénéficiaires = 10,60%
- Part bénéficiaires OPEX/total des bénéficiaires hors pupilles en études = 12,00%

INTERVENTIONS DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE :

ANCIENS COMBATTANTS hors OPEX

Bénéficiaires = 141

- 140 au titre des aides diverses
- 1 au titre des chèquiers de services sans autre aide

Montants = 141 079,00 €

- 138 379,00€ au titre des aides diverses
- 2700,00€ au titre des chèquiers de services

Nombre d'aides versées = 197

- 180 au titre des aides diverses
- 17 au titre des chèquiers de services

Motifs et montants des aides

- Difficultés financières : 80 350,00 €
- Frais de compléments santé : 32562,00 €
- Dépenses de santé diverses : 14 379,00 €
- Frais de maintien à domicile : 13 788,00 €

Ratios

- Part dépense AC hors OPEX/budget total = 25,85%
- Part dépense AC hors OPEX/budget hors pupilles en études = 34,60%
- Part des demandes AC hors OPEX/demandes hors pupilles en études = 32,90%
- Part bénéficiaires AC hors OPEX/total des bénéficiaires = 29,85%
- Part bénéficiaires AC hors OPEX/total des bénéficiaires hors pupilles en études = 33,80%

INTERVENTIONS DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE :

VEUVES

Bénéficiaires = 212

- 211 au titre des aides diverses
- 1 au titre des chèquiers de services sans autre aide

Montants = 183 168,00 €

- 182 568,00€ au titre des aides diverses
- 600,00€ au titre des chèquiers de services

Nombre d'aides versées = 270

- 266 au titre des aides diverses
- 4 au titre des chèquiers de services

Motifs et montants des aides

- Difficultés financières : 62 163,00 €
- Frais d'obsèques : 56 890,00 €
- Frais de compléments santé : 42 243,00 €
- Dépenses de santé diverses : 12 467,00 €
- Frais de maintien à domicile : 9 405,00 €

Ratios

- Part dépense VEUVES/budget total = 33,55%
- Part dépense VEUVES/budget hors pupilles en études = 44,95%
- Part des demandes VEUVES/demandes hors pupilles en études = 45,10%
- Part bénéficiaires VEUVES/total des bénéficiaires = 44,90%
- Part bénéficiaires VEUVES/total des bénéficiaires hors pupilles en études = 50,85%

INTERVENTIONS DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE :

PUPILLES DE LA NATION MAJEURS

Bénéficiaires = 14

- 14 au titre des aides diverses
- 0 au titre des chèquiers de services sans autre aide

Montants = 17 057,00 €

- 15 557,00€ au titre des aides diverses
- 1500,00€ au titre des chèquiers de services

Nombre d'aides versées = 31

- 22 au titre des aides diverses
- 9 au titre des chèquiers de services

Motifs des aides

- Difficultés financières : 28
- Frais de compléments santé : 3
- Dépenses de santé diverses : 0
- Maintien à domicile : 0

Ratios

- Part dépense PN majeurs/budget total = 3,10%
- Part dépense PN majeurs/budget hors pupilles en études = 4,20%
- Part des demandes PN majeurs/demandes hors pupilles en études = 5,20%
- Part bénéficiaires PN majeurs/total des bénéficiaires = 2,95%
- Part bénéficiaires PN majeurs/total des bénéficiaires hors pupilles en études = 3,35%

INTERVENTIONS EN FAVEUR DE :

PUPILLES DE LA NATION SCOLARISES, EN COURS D'ETUDES OU D'APPRENTISSAGE (0-25 ans)

Bénéficiaires = 55

Montants = 138 542,00 €

Nombre d'aides versées = 320

Typologie des aides

- Subventions de base (Etudes à raison d'un versement par trimestre civil et étrennes)
- Subventions complémentaires (Dépenses courantes ou exceptionnelles ; activités extra-scolaires pour le développement de l'enfant ; récompenses ; etc.)

Ratios

- Part dépense PN en études/budget total = 25,35%
- Part interventions PN en études/total des interventions (320/919) = 34,80%
- Part bénéficiaires PN en études/total des bénéficiaires = 11,65%

Pau, le 31 janvier 2023

Le directeur du SD ONaCVG des Pyrénées-Atlantiques

Jean-François VERGEZ